

DECISION N° 03/2019

LE DIRECTEUR,

- Vu la Loi 91-748 du 31 juillet 1991, portant réforme hospitalière
- Vu le Code de la Santé Publique
- Vu le Code du travail
- Vu les listes déposées par les syndicats C.F.T.C., F.O. et SUD SANTE
- Vu le changement de directeur du CHIC UNISANTE+ en date du 22/07/2013
- Vu le résultat des élections des représentants du personnel du 6 décembre 2018

ARRETE :

Article 1 :

La composition du **COMITE D'HYGIENE, DE SECURITE ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL** du CHIC UNISANTE+ est fixée comme suit :

- Mme le Docteur Isabelle CAILLIER, Directeur du CHIC UNISANTE, Président
- M. Abdelkrim MERIDJA, Directeur des Services Logistiques
- Mme Myriam GUNTHER, Directeur des Soins
- M. Michael SIEST, Ingénieur
- Mme le Dr Stéphanie BONA, Représentant la CME
- M. le Dr KLOS, Médecin du Travail
- Mme Audrey MASCHERIN, Inspectrice du Travail – DDTE de METZ
- M. Patrick RIPPLINGER, Contrôleur de Sécurité – CRAM de METZ

Représentants du personnel:

Personnel C.F.T.C.

Titulaire

1) Mme Nathalie ULRICH (Radiologie Forbach)

Suppléant

1) M. Serge MARCHESE (Service Technique)

Personnel F.O.

Titulaires

- 1) M. Jean-François SOTGIU (Standard Forbach)
- 2) Mme Catherine CLAUDEL (Med Po Lemire)
- 3) Mme Patricia RODAK (local FO)
- 4) Mme Rosette RICHERT (local FO)

Suppléants

- 1) Mme Sylvie CARENTZ (Gynéco/Obstétrique)
- 2) M. Frédéric POINSIGNON (Services Techniques Lemire)
- 3) Mme Sabine OMLOR (Bloc Opérateur)
- 4) M. Benoit PROUST-GANGLOFF (Réadaptation Cardiaque Lemire)

Personnel SUD SANTE

Titulaires:

1) Mme Nathalie WILBERT (IFSI)

Suppléants

1) Mme Stéphanie FREIS (Bloc Opérateur)

Article 2 :

La présente décision sera affichée sur les lieux de travail.

Article 3 :

La présente décision abroge et remplace la décision du 03/09/2018 et prend effet à compter du 25/02/2019.

Forbach, le 25 février 2019,

Le Directeur,

Isabelle CAILLIER

